

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 29 novembre 2018

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 14 janvier 2013 fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude technique aux sous-officiers de gendarmerie.

Du 7 septembre 2018

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 14 janvier 2013 fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude technique aux sous-officiers de gendarmerie.

Du 7 septembre 2018

NOR I N T J 1 8 2 4 9 0 6 A

Texte modifié :

Arrêté du 14 janvier 2013 (JO n° 21 du 25 janvier 2013, texte n° 6 ; signalé au BOC 18/2013 ; BOEM 531.4.6).

Référence de publication : JO n° 218 du 21 septembre 2018, texte n° 3 ; signalé au BOC n° 40/2018.

JO n° 218 du 21 septembre 2018, texte n° 3